

DÉLIBÉRATION N°06/2023 COMPTE DE GESTION 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 29 mars à dix heures, en application de l'article 23 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par le code général de la fonction publique, se sont réunis à la mairie de Fesches le Châtel les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Christian HIRSCH, Président du centre de gestion du Doubs.

Date de convocation : le 11 janvier 2023

Nombre de membres : 21

Présents : 15

Votants : 15

Présents (15) :

Monsieur Christian HIRSCH, Madame Martine VOIDEY, Messieurs Jacques PRINCE, Pierre CONTOZ, Patrick FROEHLI, François CUCHEROUSET, Charles DEMOUGE, Georges COTE-COLISSON, Damien CHARLET, Mesdames Dominique MOLLIER, Marie-France BOTTARLINI-CAPUTO, Messieurs, Alain SYLVANT, Jean ANDRE, suppléant de Monsieur Frédéric CARTIER, Jean-Pierre HOCQUET suppléant de Monsieur Philippe GAUTIER, Charles PIQUARD

Absents excusés (8) :

Madame Marie-Line LEBRUN-TREMBLIN, Messieurs, Frédéric CARTIER, Régis LIGIER, Roland THIERRY Philippe MATTHIEU, suppléant de Monsieur Régis LIGIER, Jean-Marie SAILLARD, Philippe GAUTIER, Madame Catherine MEUNIER

Assistaient à la séance :

En application de l'article 26 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié : Messieurs Michaël THOMAS, Directeur Général des Services du centre de gestion du Doubs, Nicolas D'AUZAC DE LAMARTINIE, Chef du service de gestion comptable du Pays de Montbéliard, Matthieu ARMBRUSTER, Responsable du pôle ressources et sécurités, Jérôme JULLIARD, Responsable du pôle conseil et appui aux employeurs, Fabrice ROUILLON, Responsable du pôle finances et optimisations, Laurent THOMAS, Chargé de projets structurants, Mesdames Marie POURNY Responsable du pôle protections et éthiques, et Salima BELAOUNI Responsable du pôle recrutements et évolutions professionnelles.

Secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Dominique MOLLIER est désignée comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°06/2023 COMpte DE GESTION 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur proposition du bureau réuni le 20 mars 2023,
Le rapport du Président entendu,

VU

- . le décret n°85-643 relatif aux centres de gestion institués par le code général de la fonction publique ;
- . le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12

CONSIDÉRANT

- . Que le compte de gestion 2022 présenté par Monsieur Nicolas d'Auzac de Lamartinie, chef du Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard, est en conformité totale avec les écritures du compte administratif 2022 ;
- . Que le compte de gestion n'appelle pas d'observation particulière ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

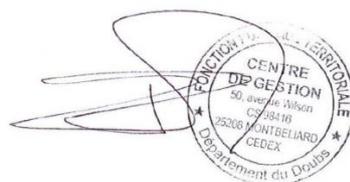
- PREND NOTE des informations communiquées :

	Résultats 2021	Affectation 1068	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat d'exercice	Résultat de clôture
Investissement	445 022.26		244 976.45	73 912.20	-171 064.25	273 958.01
Fonctionnement	1 047 330.07		7 270 211.46	6 891 207.00	-379 004.46	668 325.61
	1 492 352.33		7 515 187.91	6 951 119.20	-550 068.71	942 283.62

- APPROUVE le compte de gestion 2022 ;
- DONNE quitus au comptable public pour sa gestion

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le président,



Christian HIRSCH